



INSCRIPTION au LP Gabriel VOISIN

Année scolaire
2026-2027

Document 1-A
(à conserver)

L'inscription officielle ne sera confirmée qu'après dépôt au lycée du **dossier complet**

Mercredi 1^{er} juillet 2026 de 9h à 12h00 et de 13h à 17h

Jeudi 2 juillet 2026 de 12h00 à 19h00

Vendredi 3 juillet 2026 de 9h à 12h00

Documents explicatifs à conserver

Document 1-A	Inscription au LP Gabriel VOISIN
Document 1-B	Informations diverses
Document 2-A	Informations régime

Document 3-A	Infirmierie : informations
Document 4	Liste des fournitures (donnée le jour de l'inscription), Information allocation PFMP
Document 6-A	

Documents à rendre pour constituer le dossier d'inscription		Pôles
Obligatoire	Dossier d'inscription (Document 1-C)	Secrétariat de direction
Obligatoire	Copie de la carte d'identité obligatoire (recto-verso copiés sur la même face d'une feuille A4) Ou copie du passeport ou du titre de séjour	
Si parents divorcés	Copie du jugement de divorce (partie précisant la garde et le lieu de résidence de l'élève)	
Elève de nationalité française de plus de 16 ans Obligatoire	L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la JDC (ou une attestation d'exemption) obligatoire	
Obligatoire	Inscription régime (Document 2-B) + R.I.B. collé Information Bourse (Document 2-C)	Intendance
Obligatoire	Fiche d'urgence (Document 3-B)	Infirmierie
Obligatoire	Copie des vaccinations inscrites sur le carnet de santé (NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos des copies)	
Elève à besoins éducatifs particuliers Obligatoire	2 copies du dernier bilan orthophonique ou neurologique ou médical... (sous pli cacheté sauf accord de la famille) Copie du dernier GEVASCO Copie de la dernière notification MDPH	Aménagements
		MDPH
Adhésion à la MDL	Chèque de 10 € à l'ordre de la Maison des Lycéens Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	MDL
Adhésion à l'AS	Chèque de 20 € à l'ordre de l'association sportive du lycée Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	AS
Elèves transportés (Train, bus ou cars)	Train et Car : Inscription sur le site : « laregionvoustransporte.fr/scolaire_ain » du 2 juin au 19 juillet 2026. Le Dossier pour le bus est à retirer directement auprès de l'agence Rubis'Junior à Bourg en Bresse Tel : 04.74.45.05.06.	Transport Vie scolaire
Equip. Pro Allocation de stage PFMP Obligatoire	⇒ Chèque à prévoir pour la caisse à outils (élèves en classe de maintenance véhicules et carrossiers) ⇒ Chèque à prévoir pour le kit ENPC livres pour la conduite (pour les élèves conducteurs routiers)	Equipement pro

Les parents doivent venir avec les photocopies : le lycée ne pourra pas faire les photocopies pour chaque élève.



LYCÉE GABRIEL VOISIN
21 avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél : 04 74 23 02 55
Mail : ce.0011118k@ac-lyon.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Présence de l'élève obligatoire
aux inscriptions

Année scolaire 2026-2027

Document 1-C
Secrétariat
(à rendre)

ATTENTION : Tout changement de situation ou de coordonnées en cours d'année devra impérativement être signalé au secrétariat du Proviseur.

Réservé à l'administration :

☐ Scolaire ☐ Apprenti ☐ UPE2A-NSA
☐ Dossier passerelle

Date d'entrée :/...../.....

N° National :

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : Prénoms :

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

A : Ville : Département : Pays :

Nationalité : Sexe : ☐ F ☐ M

Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| E mail :(Obligatoire)

SCOLARITE DE L'ANNEE 2026-2027

☐ 3^{ème} Prépa. Métiers ☐ CAP 1an Spécialité : ☐ UPE2A-NSA

☐ CAP 2 ans ☐ 1^{ère} année *Voir tableau des formations ci-après :*
☐ BAC Pro ☐ 2^{ème} année Spécialité :
☐ 3^{ème} année

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne MDPH oui ☐ En cours ☐

HISTORIQUE DE LA SCOLARITE

Années scolaires	Nom des établissements (collège, lycée...) Villes	Classes
2025-2026		
2024-2025		

AMENAGEMENTS

- Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagement(s) les années précédentes ? Si oui le(s)quel(s) :

☐ PAI ☐ PPRE ☐ PAP ☐ PPS ☐ Dispositif ULIS

DIPLÔMES ET ATTESTATIONS DEJA OBTENUS

Diplômes	Spécialités	Années d'obtention
DNB		
CAP/BEP		
BAC		
Autre :		

Attestations	Années d'obtention
ASSR2	
PSC1	
SST	
Autre :	

RESPONSABLE LEGAL 1 = PAYE LES FRAIS DE SCOLARITE et DEMANDE LA BOURSE

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : ☐ Décédé(e)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Courriel :

Tél. domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nombre total d'enfants à charge |_|_|_| dont |_|_|_| scolarisé(s) en lycée / collège public(s).

Voir tableau de codification ci-contre :

Situation Emploi : |_|_|_| Profession : Codification |_|_|_|

RESPONSABLE LEGAL 2

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : ☐ Décédé(e)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Courriel :

Tél. domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Voir tableau de codification ci-contre :

Situation Emploi : |_|_|_| Profession : Codification |_|_|_|

AUTRE RESPONSABLE

☐ Lien à préciser :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Courriel :
.....

Tél. domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Voir tableau de codification ci-contre :

Situation Emploi : |_|_|_| Profession : Codification |_|_|_|

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Code postal : | | | | | Ville :

FORMATIONS	
3ème Prépa-Métiers	BAC PRO Réparation des Carrosseries BAC PRO Maintenance des Véhicules BAC PRO Conduite Transport Routier de Marchandises BAC PRO Hygiène Propreté Stérilisation BAC PRO Gestion Administration – Transpor t - Logistique
C.A.P. Agent Accompagnant au Grand âge	
C.A.P. Production et Service en Restaurations	
C.A.P. Réparation des Carrosseries	
C.A.P. Maintenance des Véhicules Particuliers	
C.A.P. Opérateur/Opératrice Logistique	
C.A.P. en 1 an Conducteur Routier Marchandises	
C.A.P. en 1 an Peintre en carrosserie	

CODIFICATION DE LA SITUATION EMPLOI	
-------------------------------------	--

4 : Autre situation (personne sans activité professionnelle et « non retraitée », femme au foyer)

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

<u>AGRICULTEURS</u> 10 – Agriculteurs– Exploitants <u>ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES</u> 21 – Artisans 22 – Commerçants et assimilés 23 – Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus <u>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES</u> 31 – Professions libérales 33 – Cadres de la fonction publique 34 – Professeurs – Professions scientifiques 35 – Professions de l'information des arts et des spectacles 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises <u>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</u> 42 –Professeurs des écoles Instituteurs et assimilés 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 – Clergé, religieux 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 – Techniciens 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise	<u>EMPLOYES</u> 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 – Policiers et militaires 54 – Employés administratifs d'entreprises 55 – Employés de commerce 56 – Personnels des services directs aux particuliers <u>OUVRIERS</u> 62 – Ouvriers qualifiés de type industriel 63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 – chauffeurs 65 – Ouvriers de la manutention du magasinage, du transport 67 –Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 – Ouvriers agricoles <u>RETRAITES</u> 71 – Retraités agriculteurs exploitants 72 – Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprises 74 – Anciens cadres 75 – Anciennes professions intermédiaires 77 – Anciens employés 78 – Anciens ouvriers <u>AUTRES INACTIFS</u> 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé 82 – Personne sans activité professionnelle 83 – Militaires du contingent 84 – Elèves Etudiants 85 – Personnes sans activités < 60 ans (sauf retraités) 86 – Personnes sans activités < 60 ans (sauf retraités) 99 – non renseignés
---	---

INFORMATIONS OFFICIELLES

Voir les explications dans le Document 1-B : "Informations diverses"

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est disponible sur l'ENT ou sur simple demande. La famille et l'élève sont tenus d'en prendre connaissance.

Respect du droit à l'image :

Le lycée peut être amené à photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités ou des sorties scolaires. Il s'engage à ne pas reproduire ou diffuser ces images dans un cadre susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des élèves.

Carte Pass'Région Jeunes : (obligatoire pour entrer/sortir du lycée, la demi-pension, les tenues pro...)

☐ L'élève possède déjà une carte Pass'Région Jeunes (année 2025-2026) : vous n'avez rien à faire (apportez votre carte le jour des inscriptions).

ou

☐ L'élève fait la demande de la carte Pass'Région Jeunes pour l'année 2026-2027 sur le site jeunes.auvergnerrhonealpes.fr **avant de venir s'inscrire au lycée (voir document 1B).**

Bourse nationale :

☐ Nous avons fait une demande de bourse nationale.

Attention : Le responsable **demandant** la bourse est obligatoirement le responsable **financier** (légal 1).

Carte transport :

☐ Nous ne sommes pas concernés par les transports en commun.

ou

☐ Pour obtenir la carte de transport pour l'année 2026-2027, nous avons réalisé la préinscription sur www.transportscolaire.ain.fr ou www.rubisjunior.granbourg.fr

SIGNATURE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Autreresponsable

Élève

DEMI-PENSION

Chaque élève a la possibilité de déjeuner au self du lycée (repas amené de l'extérieur interdit)

➤ **Tarif :** Le prix d'un repas est de 3.74 € (tarif révisable au 1^{er} janvier de chaque année)
Le passage au self s'effectue avec la carte Pass Région Jeune.



➤ **Mode de règlement pour créditer la carte :**

1. Paiement en ligne : via l'ENT du lycée (rubrique « Recharge carte self ») ou l'application mobile MyTurboSelf.
2. Sur place : Par carte bancaire sur la borne de paiement prévue à cet effet.

➤ **Fonctionnement de la carte :**

- Lors de son passage à la borne du self, l'élève est alerté par un signal sonore lorsqu'il ne lui reste plus que 3 repas sur sa carte.
- Si l'élève n'a plus de repas sur sa carte, l'élève ne pourra pas manger.
- Possibilité de consulter le détail des passages et le nombre de repas restants sur l'application MyTurboSelf.

INTERNAT

L'élève habitant loin peut loger à l'internat. Il a la possibilité de rentrer le mercredi pour dormir une nuit chez lui (sans remboursement)

➤ **Inscription :** L'inscription à l'internat comprend l'hébergement et les repas, elle engage l'élève pour toute la durée de l'année scolaire.

➤ **Paiement :** Il s'effectue chaque trimestre à réception de la facture, sur la plateforme EDUCONNECT.
Tout trimestre commencé est dû.

En cas de difficultés de paiement, merci de prendre contact avec l'intendance à l'adresse gestion.0011118k@ac-lyon.fr

➤ **Tarif forfaitaire internat 2026-2027 (pour information) :**

Septembre → Décembre 2026 : 647.50 € (tarif validé)

Janvier → mars 2026 : 525.00 € (tarif révisé au 1^{er} janvier)

Avril → Juin 2026 : 402.50 € (tarif révisé au 1^{er} janvier)

➤ **Organisation matérielle :** Les chambres sont prévues pour 4 élèves maximum. La famille et l'élève s'engagent à accepter les règles d'HYGIENE et de DISCIPLINE indispensables pour la vie en collectivité (voir organisation et règlement intérieur de l'internat)

MATERIEL PRETE PAR LE LYCEE	MATERIEL A FOURNIR PAR LA FAMILLE
- 1 lit sommier - 1 armoire - 1 chevet - 1 table de travail + 1 chaise	- 1 paire de draps ou 1 housse de couette - 1 oreiller et son enveloppe + 1 protège matelas (200 x 90 cm) - 1 ou 2 couvertures ou 1 couette - 2 cadenas et 3 cintres pour l'armoire personnelle - 1 nécessaire de toilette (brosse à dents, serviettes...) - 1 pyjama + 1 paire de pantoufles





INFIRMERIE : INFORMATIONS

Document 3-A
Infirmierie
(à conserver)

Les infirmières exercent leur profession dans le respect du secret professionnel. Elles accueillent les élèves, les écoutent, les soignent, leur donnent des conseils de santé, répondent à l'urgence. Elles assurent certains dépistages (vision...) et des actions de prévention. Elles aident également à la scolarisation des élèves porteurs d'une maladie ou d'un handicap et favorisent leur intégration dans l'établissement.

Si votre enfant est souffrant avant de se rendre au lycée, **merci de le garder à la maison** afin d'éviter de revenir le chercher dans la journée.

Les élèves ne sont pas autorisés à garder des médicaments sur eux. Ils doivent apporter ceux-ci à l'infirmierie ainsi que la copie de l'ordonnance. Le traitement est à prendre à l'infirmierie.

Les inaptitudes d'EPS et d'Ateliers doivent être enregistrées en vie scolaire.

Pour pouvoir travailler en atelier, les élèves doivent obligatoirement avoir leur schéma vaccinal à jour (D.T.P + *anti-hépatite B pour les sections HPS et AAGA*). Les élèves mineurs doivent passer une visite médicale.

Votre enfant recevra une convocation, vous voudrez veiller à ce qu'il ait son carnet de santé avec lui le jour de la visite et qu'il soit à jour de ses vaccins (en cas de doute, merci de vérifier avec votre médecin traitant).

En lycée professionnel, les accidents, quel que soit leur degré de gravité, sont susceptibles d'être considérés comme des "accidents du travail".

À la demande des familles, peuvent être mis en place :

- un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les élèves souffrant de maladies chroniques nécessitant une prise en charge particulière au sein de l'établissement.
- un Accompagnement Personnalisé (AP) ou un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) pour les élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie...).
- Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour les élèves porteurs d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages pris en compte par la MDPH.



LYCEE GABRIEL VOISIN

**INSCRIPTION REGIME
NOUVEL ELEVE
externe, demi-pensionnaire ou
interne**

Année scolaire 2026-2027

**Document 2-B
Intendance
(à rendre)**

Je soussigné(e) (**NOM DU RESPONSABLE LEGAL**).....,

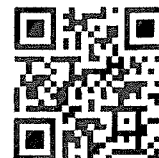
de l'élève (**NOM – Prénom**),

inscrit pour l'année 2026-2027 en classe de,

demande que mon enfant soit (*Merci de cocher la case qui convient*) :

☐ **externe**

☐ **demi-pensionnaire**



• **A l'inscription** : Création du compte sur l'application MyTURBOSELF

• **Avant la rentrée** : Vous allez recevoir un mail pour valider votre compte. Vous devrez impérativement recharger le compte pour que votre enfant puisse manger.

En l'absence de règlement, votre enfant ne pourra pas prendre son repas le jour de la rentrée.

☐ **interne :**

- Facturation au trimestre, à régler de préférence par Educonnect ou par virement bancaire.

Signature du responsable

**Signature de
l'élève**

Fait à,

le

**RIB OBLIGATOIRE
AU NOM DU RESPONSABLE
LEGAL A COLLER ICI.**



LYCEE GABRIEL VOISIN

BOURSES

FICHE INFORMATIONS

Année scolaire 2026-2027

INTENDANCE
(à rendre)

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE (3PM, CAP et BAC PRO)

Ces informations nous permettront de récupérer automatiquement vos données fiscales même si vous êtes non-imposable.
Une notification écrite d'accord ou de refus vous parviendra dans le courant du premier trimestre.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse ☐ OUI ☐ NON

Nom prénom de l'élève : Classe :

Responsable légal qui paie les frais scolaires :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de naissance :

Nom d'usage (à compléter si différent du nom de naissance) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Pays de naissance :

Numéro du département de naissance (si né en France) :

Commune de naissance (si né en France) :

Merci de renseigner ci-dessous les informations de votre concubin si vous déclarez séparément vos impôts (valable également pour les familles recomposées) :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de naissance :

Nom d'usage (à compléter si différent du nom de naissance) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Pays de naissance :

Numéro du département de naissance (si né en France) :

Commune de naissance (si né en France) :

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :



FICHE D'URGENCE

Document 3-B
Infirmier

NOM : Prénom :

Date de naissance :

N° Portable de l'élève :

Nom(s), prénoms et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....

► En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

1. ☎ Domicile parents :

2. ☎ PÈRE: Portable : Travail :

3. ☎ MÈRE: Portable : Travail :

4. NOM et ☎ PERSONNE SUSCEPTIBLE DE VOUS PRÉVENIR RAPIDEMENT :

.....

5. ☎ NOM ET ADRESSE DU MÉDECIN TRAITANT :

.....

En cas d'urgence, un élève est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté et le personnel de l'établissement n'est pas habilité à l'accompagner. La famille est avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille.

Autorisation d'intervention chirurgicale.

Nous soussignons, Monsieur et/ou Madame Autorisons l'anesthésie de notre fils/fille
au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A.....

Signature des parents

Le.....

Merci de fournir une copie du carnet de vaccination.

Observations particulières que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'établissement (*allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...*)

.....

- Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagements P.A.I. ?

☐ OUI

☐ NON

- Souhaitez-vous que l'établissement le mette en place ?

☐ OUI

☐ NON

Date : Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2nd degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :